

### *Quelle place pour le paysage dans la trame verte et bleue ?*

Les textes juridiques concernant la TVB posent le principe de la prise en compte de la biodiversité et du paysage dans l'aménagement des territoires. Au-delà de l'aspect particulier de l'écologie du paysage, comment les ouvrages et les guides méthodologiques traitant de TVB recommandent-ils de prendre en compte le paysage, et pourquoi? Comment se composent, se juxtaposent ou se complètent dans l'aménagement du territoire le souci de la biodiversité et celui du paysage?

Le paysage doit-il être entendu comme un outil de mise en œuvre des politiques de la biodiversité ou constitue-t-il un enjeu propre de l'aménagement du territoire? Qu'entend-on par écologie du paysage? Comment une politique de paysage peut-elle conférer à une politique de protection de la biodiversité une dimension sociale et culturelle qu'implique toute politique territoriale?

Les trames vertes et bleues ont pour objectif la protection de la biodiversité des espèces à travers la sauvegarde de leurs habitats et de leurs continuités. Les approches paysagères entrent dans le territoire par la perception de l'espace par les hommes. Comment dès lors construire la complémentarité de ces deux approches d'un même territoire habité par de nombreuses espèces, dont l'homme, en charge de sa gestion et de sa transmission.

Au-delà des convergences entre biodiversité et paysage, cette journée a pour intention de repérer, à partir d'exemples concrets, les différences d'approches qui pourraient constituer des points d'inscription d'un projet de paysage et de voir comment l'approche paysagère pourrait mieux mobiliser les outils et méthodes disponibles pour prendre sa place dans le chantier de réalisation de la TVB.

L'approche paysagère porteuse d'une grande diversité d'enjeux territoriaux, de l'habitat humain à la mise en œuvre d'une politique de biodiversité consciente des enjeux culturels de représentation de la nature, implique des pratiques de travail partenarial qui restent encore à bâtir.



# Programme de la journée

**9h00 - 9h30** : Accueil des participants

**9h30 - 10h00** : Présentation de la journée et paroles introductives

**10h00 - 10h30** : Paysage et écologie du paysage, des enjeux communs, des enjeux distincts.

Intervenante : Laure Cormier (Géographe, Post-doc, Université Paris Diderot)

**10h30 - 11h00** : Trame verte et bleue : cadre général et différentes approches territoriales : SRCE, SCoT, PLU. Quelles modalités d'utilisation des approches paysagères et écologie du paysage ?

Intervenante : Stéphanie Flipo (DREAL Midi-Pyrénées)

**11h00 - 11h30** : Trame verte et bleue et plan régional de connaissance et de reconquête des paysages en Poitou-Charentes.

Intervenant : Jean-Philippe Minier (CREN Centre)

**11h30 - 12h00** : Le paysage comme outil et objectif d'aménagement en amont du SCOT Pays d'Autan. Vers une multi-fonctionnalité des TVB.

Intervenantes : Brigitte Masquelin (Scot Pays d'Autan) et Nelly Jerrige (CAUE 81)

**12h00 - 13h00** : Discussion-débat

**13h00 - 14h00** : *Pause déjeuner*

**14h - 16h30** : Visite de terrain sur le Causse de Caucalières et le piémont de la Montagne Noire

Intervenants : Patrick URBANO (CG 81), Brigitte MASQUELIN (SCOT Pays d'Autan), Nelly JERRIGE (CAUE 81), Elsa ACHARD (PNR Haut-Languedoc), M. le Maire d'Aiguefonde (sous réserve)

**16h30** : Propos conclusifs

Partenaires : RPMP, ENFA, SCOT Pays d'Autan



DREAL-URCAUE Midi-Pyrénées, avec  
le soutien du programme européen  
FEDER Midi-Pyrénées 2007/2013